

INFOQUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor

Numéro 73
Mai 2020

Retrouvez toute l'actualité de l'Union Départementale FO 22 sur le site www.fo22.fr et sur facebook [Cgt-Force ouvrière 22](https://www.facebook.com/Cgt-Force-ouvriere-22)

SOMMAIRE : • Éditorial, page 2 • Santé, page 3 • Actualité, page 5 • Education, page 5 • Actualité, page 8 • Retraites, page 10 • Social, page 12 • Société, page 14 • La vie de l'U.D., page 15 • A noter et à retenir, page 16.



PAS DE MASQUES

PAS DE TESTS

PAS DE REPRISE !

Notre syndicalisme libre et indépendant s'oppose à l'illusion Macronneuse d'union nationale.

Editorial, par **Éric LE COURTOIS** (Secrétaire Général de l'U.D. FO 22)

Le 1er mai 2020, journée internationale de résistance, de solidarité des travailleurs, de respect des femmes et hommes investis dans la lutte de classe contre l'exploitation et l'injustice.

Un 1er mai particulier, face à une pandémie internationale et à une armée mexicaine gouvernementale qui, avant de protéger sa population et de donner les moyens aux personnels de santé, se lance : dans la

planche à billets pour mettre toutes les entreprises sous tutelle des banques, dans le contrôle du peuple à coups d'amendes et « d'ausweis », dans la casse du droit du travail par ordonnances, cette fois sous force de crise sanitaire.

Mais quand déclareront-ils l'état de catastrophe sanitaire qui obligera les compagnies d'assurances à prendre le relais des emprunts des travailleurs ?

(// // // // // suite page 2)

Appel du 1er Mai : notre syndicalisme libre et indépendant s'oppose à l'illusion Macronneuse d'union nationale.

par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de U.D. FO 22

Dans ce contexte de crise et de lutte où nous saluons la mémoire des disparus, nos délégués FO des syndicats des Côtes-d'Armor ont répondu présent le 1er mai pour débattre en visio conférence avec notre camarade secrétaire général de la confédération Yves VEYRIER qui est, avec nous, déterminé, pour défendre la classe ouvrière, reconquérir nos droits et faire face aux bêtises gouvernementales qui, pour nourrir la bête immonde de la finance, décide de rouvrir les écoles en pleine pandémie, de renvoyer toutes les masses laborieuses au travail, à une dizaine de jours d'une fin de programme scolaire. Face à l'acceptable, avec Yffic*, nous avons repris le slogan de notre UD « Pas de masque, pas de test, pas de reprise ». Notre camarade a conclu son intervention par son soutien indéfectible aux travailleurs dans le droit de grève et de retrait que nous portons à partir du 11 mai.

Confinés nous le sommes, c'est un fait. Mais rien n'arrête nos délégués et notre action syndicale, nous ne lâchons rien ! Dans toutes les entreprises les camarades FO se battent pour revendiquer et faire fonctionner les instances, pour alerter le préfet, l'A.R.S., la Direccte si nécessaire, pour monter des dossiers aux Prud'hommes. Ils revendiquent : des moyens de protection, le retour des C.H.S.C.T., de vraies augmentations de salaire, car la prime, même si sur le coup ça fait du bien, mais, ce n'est pas du salaire cotisé et tous nous avons conscience du besoin de notre sécurité sociale collective. Nous luttons pour reconquérir nos droits sociaux, pour défendre nos conventions collectives et statuts, l'accès à la santé, l'égalité d'accès aux droits par le service public, pour des jours heureux où « on cotise suivant nos moyens et on se soigne suivant nos besoins ».

Tous désormais, nous sommes révoltés face à la situation de nos camarades Américains, aux chômeurs et retraités sans ressources, aux malades sans sécu avec des médicaments à prix d'or ; nous comprenons leur souffrance liée au chantre du libéralisme. Heureusement, le projet Macron/Philippe sur les « retraites à points » est resté en stand-by.

Nous sommes collectivement conscients que les gouvernements successifs ont, tous, leur part de responsabilité dans la fragilisation de notre système de santé. Chaque fermeture de maternité de proximité a entraîné la fermeture des services d'urgences et de réanimations.

Les commissions des médecins dans les établissements sont une coquille vide d'enregistrement. Tout se décide par le système oligarchique de l'armée mexicaine gouvernementale : les budgets contraints de l'ARS, son haut conseil scientifique sous influence du marché et des lobbys des labos. Rappelons-nous, il y a 25 ans, lorsque FO présidait la caisse nationale d'assurance maladie, nous avions le même nombre de lits de réa que nos camarades Allemands !

Le 13 avril, le Président de la République a annoncé une prolongation du confinement jusqu'au 11 mai. Il a émis, au conditionnel, des mesures variables, voire progressives de déconfinement pouvant être mises en place. Le 1er ministre, dans son interven-

tion a ouvert la boîte aux pandores, il s'est adressé aux mairies et aux enseignants « rien n'est sûr, il est impossible de prévoir quoi que ce soit. C'est à voir suivant les territoires, soyez volontaires, etc ». Bref en raccourci « mesdames messieurs les Maires, démerdez-vous, reprenez là où vous pouvez et nous verrons après !!! ». En fait, il est l'heure de répondre au patronat pour la reprise de l'économie, pour exploiter les pigeons salariés, pour relancer la course aux profits.

Macron l'a clairement exprimé : « le 11 mai, il s'agira aussi de permettre au plus grand nombre de retourner travailler, redémarrer notre industrie, nos commerces et nos services. Le Gouvernement préparera sans délai ces réouvertures avec les partenaires sociaux pour que des règles soient établies afin de protéger les salariés au travail. C'est la priorité... ».

Une drôle de priorité patronale qui, sous prétexte de relance, est de détruire encore plus le droit du travail, pour faire travailler les salariés encore plus, pour le seul profit des actionnaires.

Depuis le début de l'épidémie, les camarades de l'agroalimentaire travaillent à plein régime. Ceux du commerce et de la distribution aussi. Au début de l'épidémie les salariés ont été directement exposés sans que les mesures suffisantes soient prises pour leur santé : équipements de protection individuels absents (en particulier les masques), proximité imposée, absence de tests pour éviter de contaminer ses proches, ses collègues, défaut de solution de gardes d'enfants, non-reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle...

Pire, plusieurs remises en cause du droit de retrait ont été exprimées par des ministres, dont ceux du Travail et de la fonction publique. Des fiches métiers établies en urgence par les ministères, des protocoles absents ou particulièrement succincts ont servi de prétexte à la reprise ou à la poursuite d'activités. Mais quels sont les entreprises qui sont essentielles ? Comment et qui détermine le maintien de leur ouverture/fermeture, bref un grand bazar ! Et en plus conscient du danger et n'importe quoi, du pilotage à la petite semaine, devant le parlement, Philippe 1er se dédouane de sa responsabilité, il dédouane les employeurs de leurs responsabilités. Insupportable ! En un autre temps Fabius avait démissionné !

Il faut calmer tout le monde, l'urgence c'est l'union nationale pour diluer les responsabilités, alors, sur le plan régional ou national, ils organisent les conférences sociales, comme machins d'intégration des syndicats et de ladite société civile pour conclure l'association capital/travail. Fichtre ! Nous avons même pu assister à une déclaration commune du Medef /CFDT dans une région voisine. Nos camarades ont su répondre et se rire de cette association. Progressivement comprenant le piège, les UD Force Ouvrière à la culture de la Charte d'Amiens ont décliné, ont refusé d'être intégrées.

L'Union Départementale CGTFO 22 refuse catégoriquement cette dérive unioniste capital/travail car, quelle que soit sa forme « conférence sociale, pacte, ... », celle-ci dans l'histoire n'a jamais été bonne pour les travailleurs. La cogestion s'est transformée

mais a toujours le même objectif, celui de conduire les syndicats en supplétifs des pouvoirs. Notre impérieuse responsabilité est de maintenir coûte que coûte le syndicalisme libre et indépendant.

Pour nous syndicalistes des syndicats FO des Côtes-d'Armor, la question face à la perspective de déconfinement et cela, quelle que soit la date de début de celui-ci, est : avant tout d'avoir les moyens de protection pour tous les travailleurs, pour leur famille, pour leurs gosses et tant qu'il n'y a pas de vaccin, nous ne céderons pas aux tocsins du patronat !

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des employeurs de préserver la santé des salariés, qu'il est de la responsabilité de l'État de protéger les fonctionnaires, qu'il est de la responsabilité des Maires de protéger leurs concitoyens.

Soyons sérieux les amis, croyez-vous que les enfants sont capables de respecter quel que soit leur nombre, dans une classe, les gestes barrières ! La réouverture des écoles a pour objectif de remettre l'ensemble des masses laborieuses au travail, un point c'est tout !

Nous refusons que nos gosses soient les nouvelles éprouvettes d'une organisation aléatoire face à la perspective d'une 2ème vague pandémique du 19ème Covid. Non, nos minots ne seront pas les éprouvettes de la pandémie gouvernementale. Il est de notre devoir de les protéger, de protéger les parents et grands-parents qui sont mis à contribution.

Il me semble impérieux de rappeler que l'indépendance syndicale, c'est notre force revendicative collective et notre slogan du 1er mai est celui des travailleurs :

« Pas de masques, pas de tests, pas de reprise »

Pour ce faire fort de la résonance de la Charte d'Amiens, l'Union Départementale CGTFO 22 avec ses syndicats de l'enseignement « instituteurs, collègues, lycées » et de ses syndicats des territoriaux, a déposé un préavis de grève interprofessionnel, du 11 mai au 4 juillet, pour protéger collectivement les travailleurs de tous les secteurs. C'est notre responsabilité collective et interprofessionnelle.

A la question, mais pourquoi vous ne préconisez pas le droit de retrait individuel, nous répondons : la grève c'est notre force collective, c'est la force de la classe ouvrière !

Camarade ! Quel que soit votre syndicat organisez-vous, construisez vos revendications. Votre résistance syndicale, c'est notre force, celle de la classe ouvrière, et avec l'Union Départementale CGTFO 22 refusez un retour à une situation de travail anormale, si toutes les garanties ne vous sont pas apportées.

Nous soutiendrons tous nos camarades.

Vive la CGTFO libre et indépendante, vive la classe ouvrière, vive la sociale.

1er Mai 2020 : « Maintenons et renforçons Nos cahiers des revendications ! »

par Marc PAILLARDON
Secrétaire du syndicat C.H.2.P. De Quintin



Les hospitaliers sont très investis, que cela soit à l'hôpital ou en E.H.P.A.D. Chacun comprendra que si je privilégie ces secteurs d'activité, c'est uniquement par ce que cela relève de mon mandat régional, je n'en oublie pas pour autant tous les autres emplois, qui sont aussi essentiels pour nous tous.

Une prime pour solde de tout compte

Un investissement total qui se traduit à ce jour pour une catégorie de professionnels de santé, par une reconnaissance partielle, avec la distribution d'une prime ! Une « PRIME » qui, par ailleurs, ne sera pas versée à tous les hospitaliers et son montant sera variable ! Pour les agents des E.H.P.A.D., la somme n'est toujours pas fixée. Le gouvernement a décidé que les départements en seraient les financeurs et donc charge à eux, d'en définir le montant pour leur département, un véritable scandale et une insulte au service public !

Pour autant, si nous accordons, nous les responsables syndicaux, le fait qu'aucune discussion de prime ne doit se faire au détriment de la sécurité, il est de notre responsabilité, de ne pas sous-estimer le désarroi des professionnels face à ce sentiment d'injustice qu'a provoqué l'annonce gouvernementale concernant l'obtention de la prime exceptionnelle. Celle-ci doit être identique pour tous, et quel que soit le lieu de l'activité du professionnel.

Mais nous rajoutons à cela, cahier des revendications. J'y reviendrai un peu plus en détail à la fin.

Un matériel de protection pour l'Hôpital et rien d'autre !

On entend souvent dire que le matériel de protection sert en priorité aux personnels de santé. C'est juste ! Néanmoins, il faut nuancer ces propos. Ce matériel n'est mis à disposi-

tion des professionnelles que lorsque ceux-ci sont en activité sur site ou en interventions extérieures, et en conséquence, que pour les agents en présentiel, dans le cadre de leurs obligations professionnelles. Mais, un matériel de protection, pour toutes les périodes non professionnelles ou tout simplement durant le trajet [domicile/travail], ces mêmes spécialistes en santé, dont je le rappelle, sont très souvent exposés plus de 10 heures par jour, aux risques majeurs de contamination, font et devront encore le faire longtemps, comme tous les autres travailleurs de ce pays...se débrouiller. Se débrouiller, pour en acheter et en consommer ! De plus, connaissant parfaitement les risques, pour y être confrontés au quotidien, ils sont et le seront pour une longue période, de gros consommateurs de masques, de sur blouses, de gants, d'hydroalcooliques, de lunettes protectrices, etc...

Plus qu'une prime, il aurait été plus judicieux, me semble-t-il, de proposer une protection globale, couvrant l'ensemble des périodes, qu'elles soient professionnelles ou personnelles. Cette initiative aurait permis de concilier un peu mieux, obligations professionnelles et vie personnelles.

Travailleurs handicapés (et/ou) à risques élevés de contamination et C.H.S.C.T. (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

Même si celle-ci doit être constante, dans cette période particulière, notre vigilance doit être encore plus grande pour tous nos collègues et camarades concernés. Il est de notre responsabilité de porter une attention toute particulière pour tous ces professionnelles, souvent démunis, face à la gestion de leur problématique qui peut par ailleurs être simple ou complexe.

Dans cette période de décisions souvent confuses, et une réglementation du travail qui malheureusement a une tendance à s'assouplir, ou plus exactement à s'assouplir, il est fort probable de retrouver un certain nombre de collègues de travail, contractuels R.Q.T.H. (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) (et/ou) travailleurs à risques, dans l'une des premières charrettes des licenciements, direction chômage. Pour les agents fonctionnaires, un confinement obligatoire, leur imposant de subir une double peine : le handicap (ou la maladie) et isolement.

C'est pourquoi dès à présent, en C.H.S.C.T., il est nécessaire, d'exiger un ordre du jour avec le thème du retour sécuriser à l'emploi en faveur des personnels concernés.

Ce qui justifie mes propos...

En 2019, le taux de chômage des personnes en situation de handicap reste 2 fois plus élevé que la moyenne nationale. Et il ne faut jamais oublier que le handicap est une réalité à laquelle nous sommes tous susceptibles d'être confrontés à un moment donné.

Le cahier des revendications

Résister face aux innombrables tentatives de reculs sociaux dont fait l'objet notre modèle social.

Revendiquer de nouveaux droits collectifs et ne pas s'accommoder d'un toujours moins-disant social.

Reconquérir les acquis parfois les plus fondamentaux, lorsqu'ils sont remis en question. Le syndicat régional de la fédération des personnels des services publics et de santé rappelle, pour ce qui concerne la branche santé, qu'un établissement public, ça fonctionne par l'investissement de tous ses agents, administratifs, techniques, logistiques, socio-éducatifs, médicotextuels, soins, et de ce fait, le syndicat ne peut se satisfaire des seules primes annoncées, et exige une reconnaissance pérenne.

Le syndicat est déterminé à obtenir l'ouverture de négociations sûres :

- l'augmentation de la valeur du point ;
- l'amélioration des déroulements de carrière ;
- des ressources plus importantes pour le F.I.P.H.F.P. (*Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique*), et des règles plus strictes pour les employeurs en faveur des agents reconnus R.Q.T.H. ;
- la titularisation immédiate, et sans période de stage, de tous les agents contractuels qui se retrouvent à tort sur un emploi permanent ou vacant ;
- des conditions de travail améliorées ;
- des budgets plus conséquents pour la formation qualifiante ;
- des budgets plus conséquents pour les œuvres sociales C.G.O.S. (*Comité de Gestion des Ouvres Sociales*) ;
- la reconnaissance de la catégorie active pour tous les agents de la F.P.H. (*Fonction Publique Hospitalière*) ;
- l'amélioration réglementaire des instances, C.H.S.C.T., C.T.E. (*Comité Technique d'Etablissement*), C.A.P. (*Commission Administrative Paritaire*), etc...
- un renforcement du droit syndical, local, départemental, régional, national.

L'AFOC 22 vous informe : qu'est-ce, exactement, que le Coronavirus COVID-19 ?

par Yvon BOURHIS
Président de l'AFOC 22



Ce résumé, clair et facile à suivre, sur le Coronavirus Covid-19, rédigé par un assistant-professeur en maladies infectieuses à l'Université John Hopkins, Baltimore-Maryland, U.S.A., nous apporte, en quelques lignes, l'éclairage qu'il nous manquait sur la manière d'éviter, autant que faire se peut, la contagion.

Le virus n'est pas un organisme vivant, mais une molécule de protéine (A.D.N.) recouverte d'une couche protectrice constituée de lipide (matière grasse) qui, lorsqu'elle est absorbée par les cellules oculaires, nasales ou buccales, change son code génétique (mutation) et se transforme en agresseur et en cellules multiplicatrices.

Dès lors que le virus n'est pas un organisme vivant mais une molécule de protéine, on ne peut pas le "tuer" à proprement parler ; il se décompose de lui-même. La durée de cette désintégration dépend de la température, du niveau d'humidité et du type de matière sur laquelle il repose.

Le virus est très fragile ; la seule chose qui le protège est une fine couche extérieure de graisse. C'est pourquoi tout savon ou détergent est le meilleur remède, car la mousse attaque la graisse (raison pour laquelle on doit autant se frotter les mains, 20 secondes ou plus, afin de faire beaucoup de mousse). En dissolvant la couche grasse, on obtient que la molécule de protéine se disperse et se décompose d'elle-même.

- La chaleur fait fondre la graisse, voilà pourquoi il est bon d'utiliser de l'eau au-dessus de 25°C pour laver ses mains, les vêtements ou toute autre chose. De plus, l'eau chaude produit plus de mousse et la rend ainsi plus efficace.
- L'alcool ou tout autre mélange contenant plus de 65% d'alcool dissout toute graisse, et particulièrement la couche extérieure de lipide du virus.
- Tout mélange d'une (1) dose d'eau de Javel pour cinq (5) doses d'eau dissout directement la protéine et la détruit de l'intérieur.

- En l'absence de savon, d'alcool, ou de chlore, on peut recourir à l'eau oxygénée, car le peroxyde dissout la protéine du virus, mais il faut l'utiliser pure, ce qui est nocif pour la peau.
- Aucun bactéricide n'est utile. Le virus n'est pas un organisme vivant comme la bactérie. On ne peut pas tuer ce qui n'est pas vivant avec des antibiotiques.
- Ne jamais secouer vêtements (sur soi, ou qu'on a portés), draps ou chiffons. Si on secoue un linge ou qu'on utilise un plumeau, les molécules du virus peuvent alors flotter dans l'air pendant 3h et aller ainsi se loger dans le nez.
- Lorsque le virus est collé à une surface poreuse, il est très inerte et se décompose en seulement : 3h sur un tissu par exemple ou toute autre surface poreuse, 4h sur le cuivre (naturellement antiseptique) et le bois (qui l'assèche et l'empêche de se décoller pour se diffuser dans l'atmosphère) mais il peut subsister jusqu'à : 24h sur le carton, 42h sur un métal, 72h sur le plastique.
- Les molécules du virus restent très stables dans le froid extérieur, ou dans le froid artificiel (climatisation des bâtiments ou des véhicules, par exemple...). Pour rester stables, ces molécules ont aussi besoin d'humidité et de pénombre. Ainsi, le virus se dégradera plus facilement et rapidement dans un environnement dés-humidifié, sec, chaud et lumineux.
- Les rayons ultraviolets décomposent la protéine du virus, quelque soit la surface où il se trouve. La lampe à ultraviolets, par exemple, est parfaite pour désinfecter et réutiliser un masque. Prudence néanmoins car elle décompose aussi le colla-

gène (une autre protéine) de la peau et peut être la cause de rides et cancer de la peau.

- Le virus ne peut pas passer à travers une peau saine.
- Le vinaigre ne sert à rien car il ne dissout pas la couche protectrice grasse du virus.
- Les boissons alcoolisées, comme la vodka, n'ont aucun effet (les plus fortes comportent autour de 40% ou 50% d'alcool, or la teneur minimale requise est de 65% d'alcool).
- La Listerine peut être utile, sa teneur en alcool étant de 65%.
- Plus l'espace est confiné, plus la concentration du virus sera grande. Plus l'espace est ouvert et aéré, plus la concentration du virus sera réduite.

N.B. : Outre les indications ci-dessus, vous devez vous laver les mains avant et après avoir touché : muqueuses, nourriture, serrures, poignées de portes, boutons et interrupteurs (lumière, ascenseurs...), téléphones, télécommandes, montres, ordinateurs, bureaux, télévisions, etc...

Lorsque vous allez aux toilettes et/ou dans la salle de bain, il est important de s'hydrater les mains car elles ont tendance à se dessécher à force de lavages répétés. Les molécules du virus peuvent alors pénétrer dans les micro-lésions de la peau. Plus l'hydratant est épais, mieux c'est. Veillez aussi à garder vos ongles courts, pour éviter que le virus n'aille se cacher dessous.

Merci infiniment à tous de partager ceci aussi largement et généreusement que possible.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

Les enfants, les parents et grands-parents ne doivent pas être les éprouvettes du Covid 19, stop à un retour de la pandémie !

par le Bureau de l'U.D. FO 22
Déclaration votée à l'unanimité



Le Gouvernement maintient son cap : celui d'une gestion désastreuse de la crise sanitaire qui lui sert de prétexte pour s'attaquer à l'ensemble des droits des salariés. L'Union Départementale CGTFO 22, considère qu'au regard des dispositions gouvernementales prises concernant le déconfinement, les cartes verte, orange, rouge, sont des outils porteurs de risques.

Il est notoire que les conditions de la réouverture des écoles, collèges et lycées, sont toutes tellement aléatoires qu'elles en sont criminelles. Mais les exigences du MEDEF doivent être satisfaites : donc les écoles, les collèges et lycées doivent ouvrir quoi qu'il en coûte. Pour que les parents reprennent, sans discussion, le chemin de l'exploitation, après y avoir déposer leurs enfants. L'impossibilité de réaliser, les protocoles sanitaires ont obligé nos syndicats FO enseignants et territoriaux et notre Union Départementale des Côtes d'Armor a appelé à la grève dès le 11 mai. En effet le dépistage systématique des personnels et des élèves et les masques F.F.P.2. annoncés (seuls reconnus par le code du travail) ne sont toujours pas là et renvoyés à la responsabilité des maires ou des parents.

Pourquoi : Où sont les masques, les protocoles sanitaires et de distanciation sont ingérables et inapplicables avec des enfants et des jeunes ?

La réouverture des écoles à partir du 11 mai est un non-sens sanitaire puisque même le très conciliant conseil scientifique s'est déclaré favorable à une reprise en septembre ! Le maintien de la réouverture des écoles est clairement conditionné par une logique capitaliste, pour la seule fin de remettre tous les travailleurs de tous les secteurs au travail ; qui peut croire qu'une Nation responsable, prendrait une telle décision alors que l'organisation technique ne déboucherait que sur une quinzaine de jours de

programme d'apprentissage scolaire par demi ou tiers de classe, d'ici les vacances d'été.

C'est donc une véritable bombe virale que le gouvernement a enclenchée et s'organise pour nous en faire porter le chapeau. Au final, c'est un véritable désengagement institutionnel de l'Etat qui se met en place, abandonnant chacun à sa propre responsabilité. Le sénat a totalement rejeté le plan de déconfinement proposé par le 1er ministre ; à l'assemblée le gouvernement a insisté sur le fait que ni le gouvernement, ni les préfets, ni le patronat n'auraient à assumer les responsabilités pénales et juridique des conséquences de leurs décisions. Macron se moque et sans avoir la hauteur de Churchill, il nous promet « (...) rien d'autre à offrir que du sang, du labeur, des larmes et de la sueur ». Du contrôle, par des nouvelles brigades Covid ; mais aucune remise en cause de sa politique libérale aux limites de la dictature.

L'argument du creusement des inégalités a bon dos : à l'école les enfants dont les parents n'ont pas le choix ou les moyens, n'y trouveront pas autre chose qu'une garderie difficile, en dépit de la bonne volonté des enseignants et des agents de la territoriale.

En revanche, les contre réformes, qui elles, creusent bien les inégalités, en matière scolaire, le projet de liquider l'école maternelle au profit de structures privées type « jardins d'enfants », ou bien les suppressions de postes et la fermeture du collège Beaufeuillage de Sain-Brieuc 54 postes sont réaffirmées !

C'est là, une application du projet de loi de différenciation territoriale voulue par Macron, désireux de pousser jusqu'au bout la logique de décentralisation / territorialisation / privatisation qui supprime l'égalité en droit des citoyens pour la remplacer par le principe réactionnaire d'équité.

Ainsi, l'Histoire se renverse : d'une logique républicaine où l'expression de la volonté du peuple, traduite en lois applicables partout et pour tous, oblige l'Etat à se donner les moyens de leurs applications. Avec la logique Macronienne, on en arriverait à attribuer des droits différents en fonction des moyens disponibles localement. Et à ces moyens forcément insuffisants, répondraient des variables d'ajustement que sont les droits des salariés ou ceux des « territoires différenciés » !

Ainsi le dispositif de réouverture des écoles ne peut permettre d'accueillir tous les élèves. Aussi, les enseignants se trouvent avec les maires et les parents et grands-parents, confrontés à organiser le tri humain. Cela à l'instar des personnels hospitaliers qui ont dû le faire dans les soins intensifs et les services de réa, suite aux destructions massives des capacités hospitalières menées depuis plus d'une vingtaine d'années.

La casse du service public, a abouti à l'incapacité, pour la 5ème puissance économique du monde, de prendre en charge tous ces patients. Il a fallu en expatrier certains voir laisser « décidé » les soignants, de renier leur serment d'Hippocrate. C'est bien la barbarie que ce gouvernement et ceux qui lui prêtent main forte installent dans notre pays. Et c'est avec cela ceux-là qu'il faudrait s'unir dans « l'effort national » et pleurer nos morts ? Aux maires, aux agents territoriaux, aux enseignants, aux parents de se débrouiller de tout cela : c'est inacceptable !

L'Union Départementale CGTFO 22 a choisi son camp, celui des victimes des coups présents et à venir. Force Ouvrière, n'accepte pas, n'admet pas, qu'une génération d'enfants de parents et de grand parents (le plus souvent mis à contribution) remplace les petits rats de laboratoire, en test grandeur nature, vert, orange ou rouge de l'oukase Jupitérien.

L'Union Départementale CGTFO 22 appelle les salariés, leur famille, à la résistance et à rejoindre les syndicats qui luttent quotidiennement à leurs côtés dans les entreprises et les services.

Notre préavis de grève et notre slogan du 1er mai sont toujours totalement d'actualité :

« Pas de masques, pas de tests, pas reprise »

Déclaration du bureau de l'Union Départementale CGTFO22, réunie le 7 mai 2020.

Par mandat unanime du Bureau de l'Union Départementale CGTFO22

Préavis de grève du 11 mai au 4 juillet : conditions sanitaires non réunies pour la réouverture des établissements scolaires le 11 mai

par Eric LE COURTOIS
Secrétaire Général de l'U.D. FO 22

Monsieur le Préfet,
conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983, nous vous informons par la présente du dépôt d'un préavis de grève par l'Union Départementale Force Ouvrière et nos syndicats d'agents territoriaux et d'enseignants pour la période du 11 mai au 4 juillet 2020.

Lundi 13 avril, le président de la République a renouvelé les annonces des mesures de confinement strict de la population jusqu'au 11 mai, destinées à endiguer l'épidémie de coronavirus. Le confinement fait ses preuves : le nombre de patients admis en réanimation baisse légèrement, et avec lui, le nombre de morts dû au virus ; l'explosion nationale des capacités hospitalières, réduites année après année, a été ainsi de justesse évitée. Le Président a lui-même rappelé que cette légère amélioration ne signifiait pas que nous étions sortis d'affaire. Comment dès lors comprendre, accepter qu'il décide de lever le fragile bouclier que constitue, de son aveu même, le confinement, pour nous réexposer, dès le 11 mai, à un virus toujours présent et aussi mortel, sans les mesures de protection, qui dans ce contexte, deviennent tout bonnement vitales ?

Concernant en particulier l'Education Nationale, le président a annoncé la réouverture des écoles et des établissements du second degré, ce qui a tout de suite suscité des interrogations de la part notamment des agents travaillant dans les écoles, collèges, lycées, sur la manière dont pourrait se faire cette reprise.

Dimanche 20 avril, le premier ministre n'en a pas dit beaucoup plus sur cette question, si ce n'est qu'il en appelle aux élus des collectivités territoriales et que l'organisation de la réouverture des établissements sera précisée sous quinzaine.

Vous comprendrez, Monsieur le Préfet, que ces annonces suscitent une grande inquiétude chez les agents, les enseignants, qui de fait vont se trouver en première ligne, mais aussi chez de nombreux salariés syndiqués dans notre Union Départementale en tant que parents. Ce que ce qui vaut pour l'enseignements et les territoriaux, vaut pour tous les salariés de tous les secteurs professionnels face au risque de contamination. Il est ainsi tout à fait impossible que des jeunes enfants respectent la distanciation sociale préconisée tout au long d'une journée. D'autre part, en l'absence de dépistage, certains de nos collègues sont suspectés d'avoir contracté le Covid-19 en accueillant des enfants de soignants.

En effet devant le manque criant de protections, notamment de masques, depuis la période de confinement, les personnels se demandent dans quelle mesure ils vont être protégés lors de cette reprise.

Dans le milieu médical et scientifique, les communications se sont multipliées contre une reprise le 11 mai :

- Dans une étude parue le dimanche 12 avril, l'INSERM considère que « lever le confinement sans stratégie de sortie conduirait inévitablement à une deuxième vague épidémique qui déborderait le système de santé. » L'étude préconise de faire de l'ouverture des écoles la dernière étape du déconfinement, et de conditionner celui-ci à un dépistage à grande échelle de la population.

- Le 14 avril, Jean-Paul Hamon, président de la Fédération des médecins de France, déclare que la réouverture des écoles le 11 mai représenterait un « risque inutile ».

- Le 16 avril, L'Ordre des Médecins s'oppose à la réouverture des écoles le 11 mai, dénonçant un « manque absolu de logique ».

- Pour Philippe Klein, directeur de la clinique internationale du Wuhan (Chine), au regard de l'expérience chinoise, « Dans le cadre d'un déconfinement, un processus méthodique et long, la dernière chose que l'on fera c'est de réouvrir les écoles. » (Europe 1, 14 avril).

- Pour Eric Caumes, chef du service des maladies infectieuses de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris, « Il existe un principe général qui est de déconfiner dans l'ordre inverse du confinement. Les écoles auraient donc dû être les dernières à rouvrir leurs portes ».

Force Ouvrière considère qu'aucune reprise des cours n'est envisageable sans une évolution favorable de l'épidémie et sans la satisfaction des revendications permettant d'assurer la protection des personnels et des élèves.

Nous demandons avant toutes reprises des cours :

- L'organisation d'un dépistage systématique et régulier de tous les personnels contraints de travailler en présentiel, ainsi que de tous les citoyens à risque, comme le préconise l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- La livraison de toutes les protections nécessaires à savoir, des masques F.F.P.2 qui sont les seuls à garantir une protection

totale, ainsi que du gel hydro-alcoolique, vêtements jetables 1 par jour par agents ;

- La réquisition des locaux, des moyens nécessaires afin de limiter le nombre d'élèves présents dans les mêmes espaces ! ;
- La protection des collègues enceintes, des personnels souffrant de maladies chroniques ou en charge de personnes vulnérables, afin de ne pas les exposer à la maladie.

Pour Force Ouvrière, seules ces conditions peuvent garantir la protection de l'ensemble des agents et de la population, et nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires à cette fin.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre parfaite considération.

A l'unanimité de nos instances, le vendredi 24 avril 2020,

*Pour l'Union Départementale des syndicats de la confédération générale du travail Force Ouvrière des Côtes-d'Armor,
Le Secrétaire général Éric Le Courtois*

*Pour le Groupement Départemental des services publics FO,
Le Secrétaire départemental Michel Cabon*

*Pour le Syndicat National FO des Collèges et Lycées des Côtes-d'Armor,
Le Secrétaire départemental Mickaël Ferdinand*

*Pour le Syndicat National Unifié de Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO 22
Le Secrétaire départemental Stéphane Mottier*

JE TRAVAILLE
DANS UNE STRUCTURE
DE MOINS DE 11 SALARIÉS

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises » dites TPE.

Quels sont mes droits ?

INFO-TPE.fr

Que faire le 11 mai si les conditions ne sont pas réunies pour la reprise ?

par Stéphane MOTTIER
Secrétaire Départemental du SNUDI 22

Les P.E. et A.E.S.H. sont les mieux placés pour constater les problèmes engendrés par la fermeture des écoles et pour souhaiter leur réouverture. Mais l'inquiétude et l'incompréhension montent de jour en jour depuis l'annonce du Président de la République de rouvrir les établissements scolaires le 11 mai, et devant l'absence des moyens et consignes permettant de rétablir et garantir la sécurité de tous, ainsi que l'égalité d'accès à la scolarité.

L'Assemblée Générale des syndiqués du SNUDI-FO 22 considère qu'aucune reprise des cours n'est envisageable sans une évolution favorable de l'épidémie et sans la satisfaction des revendications permettant d'assurer la protection des personnels et des élèves :

- Livraison de tout le matériel de protection nécessaire, en nombre suffisant pour l'ensemble des personnels et des élèves !
- Tests de dépistages réguliers pour l'ensemble des personnels !
- Désinfection des locaux systématique et

régulière.

- Réquisition des locaux, des moyens nécessaires afin de limiter le nombre d'élèves présents dans les mêmes espaces !
- Protection des collègues enceintes, des personnels souffrant de maladies chroniques ou en charge de personnes vulnérables, afin de ne pas les exposer à la maladie.

Nous demandons solennellement à M. Macron de reporter la décision de rouvrir les établissements scolaires, car la sécurité des personnels et des usagers n'est pas assurée et ne le sera pas le 11 mai, tant qu'il n'y a pas de masques en nombre suffisant, ni de tests systématiques et réguliers des élèves et des personnels.

Qui peut croire que la distanciation sociale entre enfants est possible dans une école tout au long de la journée ? Cela est particulièrement impossible entre les A.E.S.H. et les enfants en situation de handicap qu'ils suivent, ce qui met en danger les personnels.

L'AG des syndiqués du SNUDI-FO 22 a débattu de ce qu'il faudra faire le 11 mai si les conditions ne sont pas réunies. Deux propositions ont été avancées :

- Utiliser son droit de retrait, qui est un droit individuel que chaque collègue peut faire valoir après la saisie du registre de danger grave et imminent ;
- Décider d'organiser collectivement la grève (*).

Nous appelons l'ensemble des P.E. et A.E.S.H. des Côtes-d'Armor à participer nombreux à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUDI-FO 22 le mercredi 29 avril par visioconférence, pour discuter de la situation et décider des initiatives à prendre.

(*) Un préavis de grève a été déposé auprès du Préfet des Côtes-d'Armor, par l'Union départementale FO et les syndicats FO des personnels travaillant dans les établissements scolaires. Les maires du département ont reçu la copie du courrier.

Nouveau projet de carte scolaire : toutes les fermetures de classe doivent être annulées !

par Stéphane MOTTIER
Secrétaire Départemental du SNUDI 22

Dans un contexte où chacun peut se rendre compte que l'affaiblissement de notre système de santé, en particulier de l'hôpital public français, fait porter de grands risques à la population, le SNUDI-FO affirme que l'école publique est un pilier tout aussi crucial de notre modèle républicain, et qu'il faut rompre dès aujourd'hui avec la logique d'austérité et de casse mortifère des services publics. Les centaines de milliards accordés aux banques doivent servir à produire des masques, développer des tests, former et embaucher des soignants, rouvrir les lits et les hôpitaux fermés, rouvrir les écoles, recruter des enseignants, maintenir le cadre national des programmes et diplômes...

C'est cette position de principe qui nous a amené à exiger que la carte scolaire ne se déroule pas pendant le confinement, et que toutes les fermetures de classe soient annulées. C'est chose faite pour la quasi totalité des classes menacées, quel que soit le nombre d'élèves de ces écoles. Mais comment accepter que 4 écoles, Dinan La Garaye, Guingamp Leyzour, Lannion Kroas Hent, Saint-Brieuc Grand-Clos, soient traitées différemment ?

Le SNUDI-FO 22 s'y refuse ! Ces écoles de quartiers loin d'être privilégiés doivent conserver leurs classes comme les autres écoles du département. Elles n'ont pas moins d'élèves, voire en ont plus que des écoles préservées.

Toutes les fermetures doivent être annulées, y compris dans les écoles de quartier à Dinan, Guingamp, Lannion, Saint-Brieuc

Le C.T.S.D. devait se tenir le vendredi 10 avril. Le SNUDI-FO 22 lance une pétition « Pour l'annulation de TOUTES les fermetures de classe à la rentrée 2020 ». Nous nous adressons à l'ensemble des autres organisations syndicales pour leur proposer de se joindre à cette initiative. Signez, faites signer la pétition.

Le SNUDI-FO22, à l'initiative de la pétition intersyndicale, avait lancé dès le 4 avril une pétition en ligne : <http://chng.it/GBzfpKpMK4>



Ensemble contre le #Covid19

Dans sa volonté de vous accompagner pendant tous les moments de votre vie, en particulier les plus difficiles, le Groupe VYV et ses entités mettent à votre disposition un nouveau service. **Ensemble contre le #Covid19** vous aidera à prendre soin de votre santé grâce à des informations médicales. Elle propose également des solutions issues des mutuelles et entités du groupe et d'acteurs de confiance, pour vous permettre de mieux vivre cette crise sanitaire.

Rappel des gestes barrières, mesures liées au confinement... [Retrouvez les dernières informations gouvernementales sur le coronavirus covid-19.](#)

GROUPE vyv | Entrepreneur du mieux-vivre



La gestion de l'épidémie du COVID-19 à La Poste est à l'image de celle du gouvernement : de l'amateurisme.

par Danielle FAIRANT
Secrétaire Adjointe de FOCom 22



La pandémie liée au Coronavirus sert de loupe grossissante sur les grands manquements de nos politiques et de notre modèle social et économique.

Avant la crise, nous étions vent debout contre la casse du service public, la folie d'une économie capitaliste à outrance, les mesures liberticides de nos droits. Nous ne cessons de crier ce qui aujourd'hui apparaît comme une évidence. Nos hôpitaux en grève depuis des mois réclamant des moyens humains et financier, notre enseignement au bord de la rupture, notre justice menacée, nos salariés bafoués, piétinés, sous payés. Tout un pan de notre pays abandonné dans les campagnes. Ces campagnes qui aujourd'hui deviennent refuges.

Tout est grossi : les comportements, le dévouement, la peur, tout sort au grand jour.

Les conditions de travail qui sont au centre de nos préoccupations sont devenues extraordinairement inacceptables. Le confinement n'a été décrété qu'après les élections du 15 mars 2020 ! Alors que nous savions pertinemment que la Chine souffrait du Corona et que nous serions atteints. Qu'a-t-il été fait dans ce laps de temps : rien. Seules quelques personnes ont alerté mais elles ont crié dans le désert.

Dans mon service à La Poste, nous n'avons abordé le Coronavirus et les préconisations que lors du C.H.S.C.T. du 10 mars ! Le 16 mars nous exigeons un C.H.S.C.T. extraordinaire pour apprendre le 17 que les agents pouvaient tous pratiquer le télétravail. Mais ces mesures se sont calées sur celles du gouvernement qui a été on ne peut moins laxiste, tardif et amateur dans la gestion de la crise. Nous ne sommes même pas encore sur les tests de dépistage généralisés !

Au Réseau et au courrier, le cafoillage, les annonces, contre annonces génèrent du stress pour le personnel à la production comme dans l'encadrement et énorment de fatigue. Nous sommes nombreux à être en garde de nos enfants de moins de 16 ans ou en arrêt pour pathologie via le site AMELI.

Les autres agents sont sur le terrain. Ils sont en contact avec les clients depuis des semaines alors que le virus est déjà là. Des cas

d'infection font fermer les bureaux déjà peu nombreux à pouvoir être ouverts. Et début avril ce sera les prestations sociales qu'il faudra verser avec un accroissement des usagers et donc des risques.

Nous ne pouvons pas laisser le personnel dans cette situation. Stoppez vos commandes. Arrêtez d'envoyer vos courriers. Il sera temps quand cette épidémie finira de vous montrer solidaires pour faire redémarrer le trafic du courrier.

Avec, nous l'espérons, de grands changements et une grande prise de conscience collective pour renforcer la santé, l'éducation, les salaires, les conditions de travail, les retraites, la sécurité sociale, la présence des services publics, tous les combats que nous menions et que nous serons amenés à défendre avec encore plus de force étant donné que nous aurons vu à quel point notre système républicain et ses valeurs sont vitaux.

Ce virus aura montré tout les dysfonctionnements de notre modèle économique : nos anciens dans les E.H.P.A.D., l'égoïsme des consommateurs et de leur ravitaillement, l'attaque de nos droits sur les congés, le chômage partiel alors que des milliards sortent des chapeaux pour sauver qui ? Et bien non ! Quoi ? Le modèle capitaliste et le monde financier planétaire.

PARTENAIRE



"Vous êtes au cœur du dialogue social, engagés dans des négociations, nous sommes votre soutien et votre appui technique."

Audrey MUNCH-RISSON Directrice de Mission

Les négociations deviennent de plus en plus complexes et techniques. Elles sont porteuses d'enjeux importants pour les salariés que vous représentez et nécessitent à ce titre que vous puissiez, vous aussi, être accompagnés.

Un cabinet pluridisciplinaire engagé aux côtés des CSE

Depuis plus de 30 ans, les équipes du cabinet Syncéa ont choisi de vous accompagner en votre qualité de représentant du personnel dans le cadre de votre rôle économique et social dans les entreprises.

Ce choix se traduit par un engagement au quotidien d'une équipe pluridisciplinaire d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'ingénieurs et de spécialistes du travail et des relations sociales à votre service et uniquement pour les IRP.

Au travers de l'engagement de ses équipes, le cabinet Syncéa défend une vision équilibrée et équitable du progrès économique et social au cœur des dynamiques des entreprises. Il attache une importance fondamentale au respect de son indépendance et de la vôtre dans le cadre de l'exercice de vos responsabilités de représentant du personnel.

Nos savoir-faire, notre expérience et nos expertises sont à votre disposition pour veiller à appuyer vos travaux et soutenir votre engagement au profit des salariés dans les entreprises. Vous trouverez Syncéa à vos côtés pour vous apporter sa pédagogie, ses expertises, ses conseils et ses formations tout au long de votre mandat et au service de votre engagement.

L'économie sociale, solidaire des BlackRock/Amundi & co.

par Christine AUBÉRY
Secrétaire Adjointe du S.D.A.S. 22



L'Économie Sociale et Solidaire incite ses salariés à pratiquer l'auto-plumage ! Voici les faits : une petite association des Côtes d'Armor se trouve bien gênée aux entournures, elle possède un capital qu'elle ne sait comment utiliser. Tout chef d'une petite entreprise déclarerait immédiatement la nécessité d'un investissement dans du matériel, de l'embauche, la recherche d'autres marchés, - euh - des augmentations de salaires, etc,

Ce n'est pas le cas de cette association subventionnée et missionnée par le Conseil Départemental 22, la Région Bretagne et l'État. Elle œuvre dans le secteur de l'insertion professionnelle et l'hébergement des plus précaires.

Le conseil d'administration de celle-ci, offre d'accompagner les salariés dans la constitution d'une épargne personnelle avec des « conditions financières et fiscales favorables » par la mise en place d'un Plan d'Épargne Interentreprise géré par le « Crédit Agricole/Amundi », « une épargne investie sur les marchés financiers dans un cadre fiscal avantageux (exonération d'impôt sur les sommes versées par l'entreprise et sur les plus-values) ».

Les modalités sont alléchantes, l'employeur abonde à la hauteur de 300 % (plafonnée) de la participation volontaire du salarié.

Afin de « optimiser » l'épargne, l'association donne toutes les informations nécessaires pour naviguer sur le site du Crédit Agricole, modalités, les analyses du marché financier, le choix des placements, les investissements, les coordonnées exactes de Amundi, etc, le tout en un clic !!!

Et comme une publicité ne peut vivre sans sa promotion, ... la cerise sur le gâteau : le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectifs Interentreprise. À non, là, la boîte ne verse rien !!! Elle a, encore, des cotisations sociales à payer ! ... point trop, n'en faut !

L'économie sociale et solidaire (E.S.S.) désigne la branche de l'économie regroupant les organisations privées (entreprises, coopératives, associations, mutuelles ou fondations) qui cherchent à concilier

activité économique et équité sociale. Wikipédia

Toutes les années de ma vie professionnelle passée dans ce secteur je cherchais vainement qui était le ou les bénéficiaires de cette solidarité, consciente que les salariés étaient hors jeux. C'EST A-MUN-DI !

BlackRock et Amundi sont des groupes de gestion d'actifs. BlackRock est le gros (7000 milliards de dollars gérés), Amundi veut l'égaliser. Ils sont implantés dans le monde entier, universels ! Des entreprises, des investisseurs institutionnels, des particuliers, délèguent à Amundi et BlackRock la gestion de leurs épargnes, de leurs trésoreries et de leurs capitaux. Le cœur de métier de ces deux monstres est donc la « gestion pour compte de tiers » et la gestion « obligataires ». Les obligations sont des créances sur son émetteur, elles représentent une dette financière, elles peuvent être négociées en bourse.

Ça vous revient en mémoire, la « Troïka » composée du Fond Monétaire International, de la Banque Centrale Européenne et de la Commission Européenne. Vous me suivez ? La « Dette » ? La Grèce n'oubliera jamais.

Les chiffres d'affaire de ces deux-là sont constitués par les frais prélevés pour ce service rendu ! Cherchez sur le net les ingrédients indigestes. Je vous conseille le site de Basta : <https://www.bastamag.net/BlackRock-reforme-retraite-age-pivot-capitalisation-epargne-lobbying>

Pour construire leur puissance sur le marché, ces deux monstres n'ont eu de cesse d'acheter, d'avaler, de fusionner toutes sortes de groupes, le tout accommodés de nombreux ... licenciements ! La bande de bouffons de l'Économie Sociale et Solidaire se prêtent au jeu. Plutôt pourquoi, Amundi se penche, entre autre, sur l'E.S.S. ?

Parmi les investisseurs institutionnels cités précédemment, nous trouvons : les assurances de santé, les groupe de protection sociale, les caisses de retraite, les fondations, les caisses de congé et intempérie du B.T.P., etc, ...

Vous situez-vous, maintenant, dans la gueule du loup ? Et l'épargne des pauvres travailleurs, hop, dans la hotte ! Non seulement les salaires de l'E.S.S. sont misérables. Les cotisations sociales disparaissent au profit de cette proposition alléchante d'investissement qui ne vaudra jamais le salaire différé de notre Protection Sociale.

Chers tous, refusez de cautionner par vos petits investissements l'asservissement organisé des travailleurs. Investissements à perte, car rien ne garantit ni leur pérennité, ni de leurs valeurs.

Ils sont tous de mèche pour nous plumer !

Covid-19

L'armée Mexicoronavirale !

Cette épidémie nous a fait découvrir que nous avons en France : * Le Ministre de la Santé ; * Le directeur Général de la Santé ; * La direction de Santé Publique France ; * Le Directeur de la Haute Autorité de Santé ; * les Directeurs des Agences Régionales de Santé ; * Le Directeur de l'Agence nationale Sanitaire ; * la Direction de l'Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé : Epidémiologie-France ; * Le Centre National de Recherche Scientifique en Virologie Moléculaire ; * L'agence Nationale de sécurité du médicament et de la Santé.

- Un nombre d'infectiologues parisiens incroyablement et anormalement élevés probablement lié au fait que les Virus et les Bactéries descendent de l'avion sur le tarmac de CDG et ouvrent leur sièges social près de la place de l'Etoile !

Mais, comme si tout cela ne suffisait pas ! Et suite à cette pandémie, Nos Chers Politiques, monstres d'efficacité, de pragmatisme, et toujours soucieux d'économiser les finances publiques ont créer :

- Le Haut Commissariat de lutte contre les Epidémies ; - Le Haut Conseil de Veille Sanitaire ; - L'agence Nationale de Sécurité de Logistique Médicale ; - 5 000 fonctionnaires en plus (les petits copains à placer) et ou ça ? À Paris, évidemment ! La prochaine fois, on aura peut être des masques (payants) mais il nous manquera sûrement les gants ! La Médecine Française croule en effet sous l'administratif centralisé... Et pour la mise en place du déconfinement, on nomme un Monsieur déconfinement, Jean Castex (ENA), puisque il n'y avait personne de compétent et de disponible dans l'armée citée précédemment. **Yvon BOURHIS.**

Intervention de l'U.D. FO à Saint-Brieuc le 3 mars : Cette démocratie, ne mérite que la censure !

par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de U.D. FO 22

Mes camarades, c'est par l'unité d'action que nos organisations syndicales, se battent depuis le 5 décembre sans relâche pour obtenir le retrait du projet de retraite à points.

Dimanche dernier c'est de façon immédiate et de colère, que nous avons mené dans l'unité rassemblement et manifestation à cause d'un samedi de 49.3 pour les retraites, un 49.3 abject pour les salariés en lutte depuis des mois, abject pour la contingence parlementaire.

Le 49.3, mes camarades, c'est la dictature des riches !

Au terme d'un Conseil des ministres réuni de manière extraordinaire au regard de la situation sanitaire le Premier ministre a donc demandé à pouvoir engager la responsabilité de son gouvernement devant l'Assemblée nationale (réunie le lendemain, un samedi en session extraordinaire « Coronavirus »), pour mettre un terme au débat sur son projet de loi sur le système de retraites universel et de capitalisation.

Comme il se doit, cette décision qui est un tantinet important, relève d'une procédure toute particulière, telle son inscription légale dans le PV et les minutes du conseil de Ministre, et cela à toute fin de respecter la procédure constitutionnelle. De source bien informée cette procédure de base a été omise, oubliée, négligée, ... !

La réalité, mes camarades, c'est que nous sommes face à un conseil des ministres de déroutement où les élus issus de la majorité présidentielle se tirent ailleurs. Ils ont peur d'être balayés par leur propre majorité ! Cette nouvelle manœuvre, après la désinformation instituée en règle, le mensonge pour justification, prouve, une nouvelle fois que le dogme libéral l'emporte sur la raison. Le 49.3 camarade, je le répète, encore, c'est la dictature des riches !

Que penser d'un gouvernement qui au risque de porter atteinte au système démocratique, qui au risque de décrédibiliser tous les parlementaires, utilise un risque viral de péril pour la population afin de satisfaire ses ambitions politiques ? Fort de son principe « Je pense donc tu suis », le chef de l'Etat, que dis-je le chargé de pouvoir des Rothschild se refuse toujours à entendre le rejet de la population et les grèves et manifestations des travailleurs.

Avec le 49.3, le débat n'existe pas ! Et surtout, le débat n'est pas mené, car le tandem du dit changement Macron/Philippe s'en moque. Aucune négociation n'a réellement été organisée sur le devenir des retraites, seule une concertation biaisée menée depuis plus de 2



ans par des personnes peu scrupuleuses a fait office de communication gouvernementale. Mais il est clair que le débat n'existe pas que ce soit avec les parlementaires ou avec les syndicats. Et sur le plan sémantique c'est l'évidence, la concertation, camarade, n'a rien à voir avec la négociation contractuelle.

Par le 49.3, l'étude parlementaire est réduite à sa plus simple situation à savoir 10 jours de jetons parlementaires. Ou le rapporteur n'est ni plus ni moins qu'un actionnaire de compagnie d'assurance à pignon sur rue ! Alors la question se pose, peut-être que les rumeurs d'indépendance de certains députés de tous bords en écoute de la colère des électeurs de leur circonscription, donc de leur intérêt électoral, dérange la bande du chargé de pouvoir des banques.

Et pour le comble de la honte, et de l'irrespect du mandat, cette débandade d'une ex récente ministre de la santé, Buzin, chargée d'un dossier d'une extrême gravité « coronavirus » a pris la poudre d'escampette dès la première ouverture (enfin façon de parler).

L'Union Départementale CGTFO 22 n'abdiquera pas face à l'autoritarisme, elle refuse le projet gouvernemental, elle refuse la violence d'ETAT et ses déclinaisons policières, elle appelle ses syndicats et sections à participer à toutes les mobilisations pour mettre en échec la retraite à points.

L'Union Départementale CGTFO 22 considère que la participation à la conférence sur le financement du futur système n'a plus lieu d'être et nous avons milité sans relâche pour que notre confédération sorte d'un espace in-

clusif ou la lettre de cadrage est rédigée de telle façon que rien n'est contractuellement négociable. Oui camarade notre principale revendication, c'est le financement par les cotisations du système par répartition, un point c'est tout !

La semaine dernière, une camarade de la CGT m'avait interpellé pour me demander quand FO allait sortir de ce machin-là, je lui avais répondu que j'étais d'accord avec elle ; et que le mandat de l'Union Départementale CGTFO 22 était clair sur cette question !

Aussi mes camarades, je me félicite que la confédération FO soit sortie de cette mascarade en assumant son mandat et en dénonçant la supercherie dogmatique. J'invite mes camarades de la CGT à pousser, encore et encore pour que leur bureau confédéral qui en a le mandat de leur CCN, en face de même.

Camarades, c'est jour de censure à l'assemblée, que les élus du peuple assument nous regarderons leur vote, ce texte, cette démocratie, mérite que la censure !

Notre revendication unitaire est claire : Retrait immédiat et sans condition de ce projet de loi scélérat sur les retraites à points. Appelons ensemble camarade à une riposte au niveau interprofessionnel pour la défense des intérêts de la classe ouvrière, partout discutons que c'en est suffi des grèves reconductibles, l'urgence de l'ordre des Assemblées Générales est de discuter de la grève générale.

Vive la résistance syndicale, préparons la grève générale, vive la sociale !

Lettre de l'intersyndicale au Préfet des Côtes d'Armor pour la défense des revendications des retraités

par Patrick GAUTHIER
Secrétaire Général de l'U.D.R. 22

Monsieur le Préfet,
Les organisations de retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP et LSR des Cotes d'Armor s'adressent à vous solennellement pour vous faire part de leurs plus vives inquiétudes concernant les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19, en particulier pour les personnes retraités es et âgés pour vous demander de prendre les mesures qui s'imposent. Comme elles l'ont fait régulièrement depuis plusieurs mois, en portant leurs revendications auprès des pouvoirs publics, localement et nationalement.

Une situation qui nous scandalise !

Cette pandémie a révélé au grand jour la crise de notre système de Santé publique que nous dénonçons avec d'autres depuis des mois et des mois ; Au nom d'économies budgétaires, de la réduction des déficits publics, on a fermé des milliers de lits dans les hôpitaux, et les EHPAD, ainsi que le dispositif d'aides à domicile sont dans une situation dramatique.

La responsabilité de l'Etat est engagée dans la gestion de la crise sanitaire que nous vivons.

Depuis plusieurs jours, le gouvernement annonce que le matériel de protection des malades et du personnel va arriver. Pourtant les informations qui nous remontent jours après jours prouvent qu'il n'en n'est rien. Les infirmières et infirmiers, les aides-soignants, les médecins, les personnels auprès des résidents des maisons de retraite, les aides à domicile et les personnels de soins à domicile (infirmiers, docteurs de ville etc...) lancent chaque jour des cris d'alarme et supplient qu'on leur fournisse le minimum vital en gants et masques, en lunettes de protection, en blouses d'isolement, en gel hydro alcoolique....

Au sujet du manque de masques, c'est une véritable catastrophe. Ainsi, les divers personnels sont obligés de faire appel à leur propre réseau privé pour obtenir auprès des entreprises, des artisans, voire des particuliers, les masques qu'ils ont en réserve ; Cette situation est d'autant plus inique et scandaleuse pour notre département, qu'il y avait jusqu'en 2018, une usine qui fabriquait des masques à Plaintel, avant que la course au profit ne la ferme, et l'emporte à l'étranger après avoir détruit les machines, sans que nos gouvernements aient cherché alors à défendre l'intérêt public, pour préserver cette production, qui serait bien utile aujourd'hui !!!

Dans les E.H.P.A.D., dans les établissements de soins, dans les sociétés de services à la personne qui organisent le maintien à domicile des personnes dépendantes, les familles, les personnels s'inquiètent et la peur les saisit. Tous sont conscients que si l'épidémie se développe, ce sera une véritable catastrophe; Le manque de personnel dans les EHPAD et services de santé, déjà dénoncé par nos organisations avant la crise, parce qu'il pouvait conduire à la « maltraitance institutionnelle » est aujourd'hui une réalité aggravée et insoutenable.

Des exigences à la hauteur de l'urgence et de la gravité de la crise.

Les retraités es et surtout les plus âgés es sont souvent les plus démunis face à l'épidémie et doivent s'en remettre le plus souvent à la générosité et au dévouement de leurs proches, de leurs voisins, du personnel médical et d'aides déjà débordé. La générosité et le dévouement sont des valeurs nobles, mais elles ne sauraient se substituer au rôle de l'Etat qui doit garantir la continuité et la qualité du service public de santé en priorité. Quelles sont vos actions, Monsieur le Préfet, pour assurer la vie et la santé des personnes les plus âgées, les plus exposées aux risques épidémiques ?

Nos revendications sont évidentes

Dans les E.H.P.A.D. comme à l'hôpital et pour tous les personnels aidants, il est de votre responsabilité que toutes les structures de soins et médico-sociales soient dotées immédiatement des protections indispensables : gel hydro alcoolique, gants, masques, blouses... et que des tests en nombre suffisant puissent être réalisés partout, notamment dans les structures accueillant des personnes âgées, c'est une urgence absolue.

Comment éviter la contamination des plus fragiles alors que les personnels utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail ? Si le confinement est effectif, les salariés qui travaillent viennent de l'extérieur et sont donc potentiellement contaminants... Quel dispositif protecteur mettez-vous en oeuvre pour limiter les risques de contamination extérieure ? accès gratuit au transport par taxi ?

Nous vous demandons, conformément à la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité et à l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées, d'instaurer un plan d'alerte et d'urgence dans toutes les communes du département dont la mise en oeuvre vous in-

combe. Ce plan, arrêté conjointement par le représentant de l'Etat dans le département et par le Président du Conseil Départemental, prend en compte la situation des plus vulnérables du fait de leur isolement.

Ce plan confi aux Maires la mission de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Le maire est tenu de communiquer les données du registre aux services sociaux et sanitaires chargés de l'organisation des interventions à domicile en cas de déclenchement du plan. Ce plan devrait recenser, commune par commune, toutes les personnes afin de connaître leurs besoins particuliers, de leur communiquer un numéro de téléphone non surtaxé à appeler en cas d'urgence, de leur proposer le portage à domicile de courses, de repas et /ou de médicaments. Il ne suffit pas d'invoquer la solidarité, le « vivre ensemble » et « l'unité de la nation », ou le courage du personnel soignant.

Ce que nous voulons, c'est un passage immédiat de la parole à des actes concrets.

Monsieur le Préfet, vous êtes le représentant de l'Etat dans le département. Il est de votre responsabilité de prendre toutes les décisions maintenant pour protéger nos concitoyens, les personnes vulnérables, les professionnels indispensables à la vie collective, en commençant par la livraison immédiate du matériel nécessaire (masques, gants, matériel de réanimation, etc...) dans toutes les structures hospitalières, tous les E.H.P.A.D... confrontés à la pandémie.

Persuadés que notre démarche retiendra toute votre attention et que vous ne manquerez pas d'y répondre favorablement, nous souhaitons pouvoir vous rencontrer rapidement, sous la forme d'une réunion téléphonique compte tenu des mesures confinement, car l'heure est grave !

Nous vous prions de recevoir Monsieur le Préfet, l'expression de notre parfaite considération.

USR CGT : Alain PREVOST
FSU Retraités : Jean-Luc LE GUELLEC
UDR FO : Patrick GAUTHIER
UDR Solidaires : Raymonde CLÉLAN
FGR-FP : Jean BUARD
LSR : Cathie LE GARIGNON

M.A.S. : Maisons d'Affreuses Souffrances !

par Véronique MENGUY
Secrétaire adjointe du S.D.A.S. 22



Dans les Maisons d'Accueil Spécialisées (M.A.S.), les Foyers d'Accueil Médicalisé (F.A.M.) et les établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) du département, les conditions de travail des salariés se dégradent de plus en plus. La succession des politiques austéritaires de ces dernières années en est la cause et le fruit récolté aujourd'hui est la dégradation des conditions de travail des salariés.

Sur ce secteur géographique des Côtes d'Armor, cette association a plusieurs établissements du même type. Ces établissements (2 M.A.S. et 1 F.A.M.) se sont regroupés pour établir leur C.P.O.M. (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen) sur 5 ans à moyen constant. Ce C.P.O.M. limite évidemment les moyens de ces établissements et aggrave les conditions de travail et de prise en charge de la personne accueillie. Les salariés en payent les conséquences dans leurs conditions de travail et l'exemple de ce qui se passe dans cette M.A.S. du département en montre toute l'étendue.

Cette M.A.S. vient d'obtenir 5 places d'accueil supplémentaires et suite à des travaux d'extension, vient de récupérer 1.500 m² de locaux ... Tout cela à moyens humains constants ! Pas d'embauches budgétées, un déménagement réalisé alors que les locaux ne sont pas disponibles, l'application d'une annualisation des temps de travail au 1er janvier 2020 sans les moyens techniques d'application, c'en est trop pour les salariés qui souffrent de conditions de travail déjà dégradées.

C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, pour eux qui dénoncent depuis des mois une situation qui les met en souffrance car ils n'ont plus les moyens d'accomplir correctement leurs tâches professionnelles, mettant en situation de souffrances également les personnes accueillies.

Les M.A.S. accueillent « *des personnes adultes qu'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave ou une association de handicaps intellectuels, moteurs ou sensoriels rendent incapables de se suffire à elles-mêmes dans les actes essentiels de l'existence et tributaires d'une surveillance médicale et des soins constants* » (C.A.S.F.-Article R344-1).

Pour mettre en pratique les accueils, l'établissement doit s'appuyer sur son Projet d'établissement « *qui organise ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement* » (C.A.S.F. Article L311-8).

Celui de cette M.A.S. est obsolète depuis 2017 ! Pourtant un groupe de travail avait été constitué il y a 4 ans pour en rédiger un nouveau, prenant en compte le contexte de restructuration. Ce projet d'établissement n'est toujours pas finalisé, et la réalité actuelle du terrain ne correspond pas aux réflexions menées lors des C.O.P.I.L.

Légitimement, les salariés sont en droit de se questionner sur la politique institution-

nelle, après tant d'heures passées à réfléchir conjointement. L'établissement, face à la restructuration, devait développer des Projets de services, rédigés en équipe, au regard des publics accueillis, dont les pathologies sont de plus en plus complexes. Des pistes ont été retenues, mais rien n'a été arrêté et encadré. C'est un manque de repères majeur pour les professionnels et les résidents.

Les salariés n'ont pas de Fiches de poste. Pourtant de nombreuses initiatives ont été proposées, mais en vain. Cet outil de communication, permettant de présenter une description des différentes caractéristiques d'un poste et de son environnement, n'est pas superflu et son absence est préjudiciable aux salariés concernés. Cela rajoute au malaise ambiant !

L'accompagnement des résidents est soumis à divers points complexes aujourd'hui : le Projet Personnalisé, les effectifs des équipes, la communication aux familles, les admissions. Le Projet Personnalisé soumis lui aussi à un cadre légal (Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale), perd toute sa substance depuis des mois. Leur fréquence devient aléatoire avec des dates changeantes, les plannings des professionnels sont inadaptés, le nombre de professionnels présents en chute libre et la mise en œuvre chaotique. Ce qui met les professionnels à mal, car ce Projet Personnalisé est la boussole du résident. Malgré des alertes à la Direction, le sujet reste sans réponse !

Tout cela s'ajoute à des effectifs d'équipes très aléatoires. Et cette situation n'est pas prête à être améliorée puisque l'établissement accueille désormais 5 résidents de plus dans des locaux dont la superficie vient d'augmenter de 1.500 m², à moyens humains constants.

Dans ce contexte, la communication aux Tuteurs et Familles, indispensable au bon accompagnement des résidents devient difficile, car les familles ne sont pas informées des évolutions liées à la restructuration (changement de chambre de résidents, projets institutionnels, fonctionnement global...) Elles le découvrent en visitant leurs proches et s'en exprime vertement aux équipes de proximité (principaux interlocuteurs). Les admissions liées aux places disponibles et aux nouveaux locaux n'ont pas été anticipées ou avec peu de concertation. Il en résulte une vraie désorganisation des services, des accueils inadaptés et un malaise puissant chez les professionnels.

Les salariés dénoncent ne plus être que dans le « nursing », au détriment des temps éducatifs d'activité, grande force de l'établissement

auparavant, qui sont de plus en plus réduits. Ces aspects sont pourtant indispensables à l'accompagnement thérapeutique et ne sont que l'application des Recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'H.A.S.

Les temps d'échanges entre professionnels disparaissent ou sont très limités, alors que la multiplicité d'acteurs indispensables à l'organisation d'une M.A.S. (A.S., A.E.S., A.M.P., Educateurs, I.D.E., Ergo, Hôtellerie, techniques, Animation, accueils, entretien...) nécessite au contraire une communication importante. Le dialogue transversal entre salariés est de moins en moins opérant car refusé par la Direction. Les réunions mensuelles ne sont pas construites et anticipées avec les chefs de service. La Direction est même allée jusqu'à supprimer les réunions d'analyses de pratique et supervision (on ne sait jamais, des salariés qui réfléchissent, cela peut être dangereux !). La quasi suppression des réunions institutionnelles ne peut plus favoriser un dialogue social de qualité.

Cela ne peut qu'amener des interrogations sur la place des Conseils de Vie Sociale (C.V.S.) pour les résidents et les professionnels, pour qui le droit d'expression des résidents est bafoué ! Les conséquences sont immenses dans cette absence de communication ! Depuis plus d'un an, les salariés réclament des changements sur ces thématiques mais rien ne vient et la situation se dégrade !

Et leur colère ne peut qu'éclater qu'après, cerise sur le gâteau, avoir tous reçu un mail du Directeur dont le début commence ainsi : « *Depuis plusieurs semaines certains d'entre vous, pour des raisons qui nous échappent, mènent un travail de sape en vue de préserver leur « pré carré ». Ce manque avéré de professionnalisme participe au sabotage de votre outil de travail. Toute l'énergie dépensée à contrecarrer les organisations devrait être mise au service des résidents et non au service de revendications qui interrogent en termes de sens. J'ai la sensation d'une prise en otage, délibérée, des usagers, qui génère le développement de pratiques maltraitantes pour eux.....* ».

Je vous épargne la suite, toute aussi malveillante vis-à-vis des professionnels. Ben voyons, ce serait donc les professionnels qui n'auraient rien compris !!! Les salariés ne réclament que de pouvoir travailler dans des conditions décentes.

Face à ces nombreux éléments et cette attaque ouverte sur leur professionnalisme, les salariés se sont constitués en collectif pour faire respecter les droits des personnes accueillies (cf. Recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'H.A.S.), garantir la sécurité de chacun (bénéficiaires, salariés et toute personne intervenant dans l'établissement) et défendre leur outil de travail.

Lorsqu'un Directeur s'exprime de manière violente et décomplexée aux salariés avec ces termes « travail de sape, sabotage, manque de professionnalisme, maltraitance, pré-carré », il est important de

le dénoncer et de s'en insurger. De nombreux salariés de M.A.S. et autres structures du médico-social s'y reconnaîtront dans cette situation particulière ! Cette structure des Côtes d'Armor, de près de 100 salariés fait partie de COALLIA. COALLIA, c'est plus de 4.000 salariés sur tout le territoire national !

Le courrier de doléances des salariés a été adressé par notre Délégué Syndical Force-Ouvrière, à la direction générale de COALLIA. Suite à ce courrier, la Direction Territoriale Médico-Social du grand-ouest s'est déplacée et rencontrée direction, familles et salariés. La situation devrait évoluer rapidement en termes de moyens et d'embauches de personnel. Une prochaine rencontre est prévue dans les 2 mois à venir. Force Ouvrière par son DS sera vigilante sur les propositions et les moyens apportés par la direction. Une fois de plus, c'est le rapport de force qui a été payant !

Notre organisation syndicale, le S.D.A.S. FO 22 les soutient pleinement, mais n'est pas dupe, ce pansement mis sur cette plaie ne guérira pas le mal !

La situation se dégrade au niveau des conditions de travail pour tous les salariés du secteur médico-social ! Le processus de rationalisation de l'activité dans le médico-social fortement incité par les pouvoirs publics dans un objectif affiché de maîtrise des dépenses, ne peut que conduire à cette détérioration des conditions de travail. Merci SERAPHIN !

Le S.D.A.S. FO 22 et le Délégué Syndical FO de COALLIA continueront à dénoncer cette conception restrictive de l'activité de travail de la part des financeurs et à l'usage d'outils de gestion conduisant à une fragmentation croissante du travail des professionnels, ce qui provoque un sentiment de qualité « empêchée », une perte de sens du travail effectué sous contrainte de temps, et une éviction de la relation humaine et sociale.

Non, les professionnels du secteur ne veulent pas avoir la perception d'une contrainte à « mal faire » son travail ! La recherche de gains de productivité n'a aucun sens pour des activités de service relationnel, qui plus est réalisées auprès de publics dits fragiles. Elle ne peut se faire qu'au détriment des salariées, de leurs conditions de travail et in fine de leur santé. Nous devons le dénoncer auprès des politiques publiques : est-il possible de viser une qualité du service en poursuivant l'actuel mouvement de dégradation des conditions de travail dans le secteur ? Pour Force-Ouvrière, la qualité du service ne peut pas être atteinte sans qualité du travail des salariées en interface avec les usagers, dont les besoins sont en croissante évolution.

Chaque année, les effets de la baisse des budgets sont concrets dans toutes les structures. Les crédits sont toujours revus à la baisse de la part de l'État et les conditions de travail se dégradent, et avec elles les conditions de vie des personnes accompagnées, alors que les besoins explosent.

Le S.D.A.S. FO 22 et le syndicat FO de COALLIA ne laisseront pas nos métiers se déshumaniser et continueront à revendiquer auprès des politiques publiques plus de moyens.

Partenaire



Essentiel pour moi

Aésio et Macif signent un protocole d'accord pour la création de leur futur groupe d'assurances mutualiste. Les conseils d'administration des groupes Macif et Aésio ont validé le protocole d'accord qui pose les bases de la création d'un nouveau groupe commun à horizon 2020. Acteurs historiques de la mutualité, les deux Groupes se sont engagés, depuis le début de l'année 2018, dans une ambition fondamentale : construire un acteur mutualiste de premier plan sur le marché français, capable d'offrir à ses sociétaires et adhérents actuels et futurs un accompagnement complet tout au long de leur vie en matière d'offres d'assurances et de services.

FO a choisi de faire confiance à la Macif, pourquoi pas vous ?

Information Coronavirus

Dans cette période de crise sanitaire inédite, la Macif se mobilise et s'organise pour vous accompagner au quotidien. Nous restons à votre écoute par téléphone au **09 69 39 49 49 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 13h** pour vos opérations d'assurance (information, gestion, déclaration...) Vous pouvez toujours réaliser vos démarches en ligne sur **Macif.fr** pour la gestion de vos contrats (souscription/consultation assurance, déclaration sinistre, attestations...) ou nous écrire via votre espace client. Nous vous remercions de votre fidélité et votre patience, les délais de traitement de vos demandes pouvant être allongés.

La classe des riches ne comprend pas la nécessité de redistribuer des richesses

par Denis GARNIER
Ex conseiller technique Fédération FO Santé

Le sociologue Alain Touraine affirme que pour exister sociologiquement, une classe doit posséder une conscience de classe. Or si cette conscience de classe ne résulte plus d'un sentiment d'appartenance, elle doit naître d'un sentiment d'opposition à l'autre classe tout simplement parce l'autre classe ne comprend pas la nécessité de redistribuer des richesses. Pour elle, il n'existe pas de richesses à redistribuer.

La dette est colossale et c'est au peuple de payer parce que c'est lui qui profite des dépenses sociales. « On ne peut pas indéfiniment reporter sur les générations futures nos propres dépenses » disent-ils en cœur. Les dépenses de l'État, des services publics, de la sécurité sociale, des retraites ou de l'assurance chômage profitent bien au peuple. C'est donc bien à lui de payer ses factures, disent-ils !

C'est l'arrogance des gens bien nés, des fils à papa, des Macrons & Co, de ceux qui n'ont eu que le privilège de naître ou aujourd'hui de ceux qui prennent le pouvoir pour défendre leurs propres intérêts de classe. C'est aussi celui des rampants, des insignifiants, des méprisés sans le savoir.

Leurs intérêts de classe est assez simple. S'enrichir sans but ni fin. Leur appétit est tout à fait insatiable. Il suffit de regarder le résultat depuis des décennies pour constater que nous sautons de records en records. « Les riches de plus en plus riches, les pauvres de plus en plus pauvres » est une lapalissade contemporaine qui borde les consciences sans les éveiller. C'est comme ça ! Toutes les privatisations de services publics ou d'entreprises publiques ont toutes conduit à des augmentations des prix ? C'est normal. C'est évident.

Ce qui n'est plus payé par l'impôt l'est par les taxes et le citoyen solidaire transforme progressivement en consommateur solitaire.

Cela fait des décennies que le même discours est tenue par l'intelligentsia politico-bancaire ; réduire les dépenses publiques, privatiser, compresser les salaires, réduire les solidarités (chômage, sécurité sociale, retraite, etc.). Ils inventent des substituts au maintien du pouvoir d'achat pour permettre aux actionnaires d'augmenter leurs dividendes :

- La prime d'activité par exemple, évite de faire peser sur les entreprises les augmen-

tations légitimes du SMIC ;

- L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (A.S.P.A.), conduit l'Etat à compenser la baisse des petites retraites pour les maintenir au niveau du seuil de pauvreté.

Ces deux subterfuges consistent à transférer le coût ordinaire du travail de l'entreprise vers les dépenses sociales payées par le contribuable. Les résultats sont là ! Comment voulez vous que les Français puissent donner 60 milliards de dividendes et rachats d'actions en 2019, si l'économie était socialisée ? (<https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/versements-records-aux-actionnaires-du-cac-40-en-2019-1161373>).

Comment voulez vous que les 14 milliardaires Français aient pu s'enrichir de 78 milliards sans réduire le coût du travail ? (<https://www.marianne.net/economie/78-milliards-en-2019-les-milliardaires-qui-s-enrichissent-le-plus-sont-les-francais>).

En colonisant le ministère de l'économie et des finances ! (https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/11/30/comment-le-lobby-bancaire-colonise-bercy_6021137_3232.html).

Communiqué du Bureau de l'Union Départementale Force Ouvrière des Côtes d'Armor

Inacceptable pression de l'Etat sur la/les libertés individuelles et collectives, le 1er mai 2020, jour, de la journée internationale des travailleurs, la répression était présente dans de nombreux pays mais également en France ou par les ordonnances Macron répressives, sur ordre du pouvoir, les forces de l'ordre, ont mené des opérations d'arrestations et ont distribué des amendes nombreuses aux travailleurs.

L'Union Départementale CgtFO 22 condamne les sanctions prises par les pouvoirs publics contre tous ceux qui ont manifesté le 1er mai. Elle apporte son soutien indéfectible aux salariés et aux organisations qui poursuivent la tradition du mouvement ouvrier internationaliste en faisant de ce jour l'expression des revendications des travailleurs.

Dans cette période trouble où le gouvernement montre un peu plus chaque jour qu'il se sert de la pandémie pour répondre aux exigences du MEDEF et détruire les droits des travailleurs, où nous constatons, une fois de plus, que la répression est corps (historique) de la régression, l'UD FO 22 refuse toute « union sacrée » et réaffirme son indépendance face aux tentatives d'intégration des organisations syndicales à l'appareil d'État, voire aux partis politiques. Elle se tient depuis le début, avec ses syndicats, aux côtés des seuls salariés et qu'elle organise leur résistance face à ce « nouvel ordre » barbare que dévoile peu à peu le gouvernement.

A l'unanimité du bureau, le 15 mai 2020.

Pendant cette crise sanitaire, FO reste présente à vos côtés.

Vous êtes salarié d'une entreprise, d'une T.P.E., d'un artisan ou d'un particulier, vous êtes agents de la fonction publique et vous avez des questions relatives à vos conditions de travail, votre salaire, vos droits, FO vous répond ! Pendant cette crise sanitaire, FO, dans votre département, a mis en place une permanence. Vos conseillers et vos représentants sont joignables.

Vous pouvez les contacter au 02.96.33.62.63 ou sur contact@fo22.fr

Vous pouvez également retrouver aussi les réponses à vos questions dans une foire aux questions dédiée au Covid19 sur le site internet de FO www.force-ouvriere.fr.

Hommage à notre camarade Gilles Cousin.

par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire Général de U.D. FO 22



Chers camarades, amis et compagnons, Margot la fille de Gilles Cousin nous a appris la mort de son papoune. Au nom de FO et de la sociale, tristesse est de partager cette nouvelle avec vous.

Je salue notre ami, et respecte sa dernière lutte contre le cancer où la greffe de la moelle épinière avait prise mais où une bactérie malicieuse s'est répandue et son corps trop faible ne pouvait vaincre cette autre attaque. Gilles, conscient, a librement décidé de demander d'arrêter l'acharnement thérapeutique. Cette décision est à l'image de son engagement pour le droit à vivre et à mourir dignement, de son amour pour ses filles, de sa pensée libre.

Gilles les camarades de l'Union Départementale, de la Commission Juridique, de la F.E.C. ont eu à apprécier la force de ton engagement syndical, ta force et ta détermination de délégué syndical. Même seul dans la boîte, tu ne lâchais rien. La lutte contre les licenciements à Mafart avait mobilisé tous les travailleurs autour du syndicat. Et pour obtenir raison, pour démontrer que le groupe propriétaire de vente en gros du bâtiment avait sciemment décidé de mettre en difficulté sa filiale Mafart pour réduire ce qu'ils appelaient leurs charges de structures, tu as

mené des heures de recherches ... Et même si cette lutte pour tenter d'obtenir la responsabilité économique des groupes ne fut pas gagnée, tant ils ont été protégés par le système capitaliste, tu as porté des coups. Et ce fut un honneur de participer avec les camarades à tes côtés à ce combat où nous avons obtenu les miettes juridiques de la réparation pour contrer ses licenciements économiques et les en faire reconnaître comme étant abusifs.

En 2008, tu revendiquais l'abrogation de la loi scélérate contre la libre désignation syndicale désormais soumise à la représentativité, tu te lançais dans le manifeste des compagnons de Pelloutier, pour le L de Liberté que la C.I.S.L. avait perdu, tu critiquais la servitude et l'intégration des syndicats à l'image de la C.E.S. Tu râlais pour gagner une Europe de la paix contre celle du marché. Tu partageais à volonté ton refus de l'oppression, et avec plaisir on te voyait après ton licenciement entre deux voyages, Canada, Japon, aux manifestations, à ton Union Départementale ou aux rendez-vous anarcho-syndicalistes.

Que de rires partagés, que de moments à se porter la contradiction et à siroter du Bobby Lapointe.

Tes filles t'aiment, nous aussi compagnon.

Au nom de l'Union Départementale CgtFO 22, je transmets toutes nos condoléances à tes proches, et tout particulièrement à tes deux filles, à leur maman, à leurs compagnons et à ton super petit fils, Basile, qui vient de fêter son 1er anniversaire.

Que vive la Commune, que vive la sociale et pour toi avec des amis j'irai chanter « La Rue des Bons Enfants » et « Jouer de l'Hélicon ».

PS : Dans ce moment particulier de recueillement merci de transmettre vos messages à l'Union Départementale, nous les transmettrons à Margot.

Les Unions Locales

Union Locale de Saint-Brieuc
5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc
Secrétaire : Patrick GAUTHIER
Secr. adjoint : Denis WINCKEL
Tel : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Dinan
5, rue Gambetta - 22100 Dinan
Secrétaire : Valérie LESAUVAGE
Secr. adjoint : Jacques CHEVÉ
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Guingamp
4, place du Murio - 22200 Guingamp
Secrétaire : Céline KOVACS
Secr. adjoint : -
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Lamballe
48, rue du Dr Lavergne - 22600 Lamballe
Secrétaire : Michel CABON
Secr. adjointe : Jocelyne MARTIN
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Lannion
15, place des Patriotes - 22300 Lannion
Secrétaire : Patrice LOISON
Secr. adjointe : Gwenola GAYET
Secr. adjointe : Carine WEBER
Tel : 02.96.46.52.40 - Fax : 02.96.37.43.66
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Loudéac
36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac
Secrétaire : Joël LE DROGO
Secr. adjoint : Patrick ROBERT
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Paimpol
Secrétaire : Christine AUBÉRY
Secr. adjoint : Jean-Claude CADIOU
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Quintin
Secrétaire : Jean-Claude CALVEZ
Secr. adjoint : Yvon BOURHIS
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Rostrenen
Secrétaire : Frédéric LAIGNEAU
Secr. adjoint : Alain LE FLOHIC
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Calendrier des stages du 2ème semestre (sous réserve)

INTITULÉ DU STAGE	DATES	CONDITIONS A REMPLIR	OBJECTIFS
COMMUNICATION ORALE	Du 22/09 au 24/09	• Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire.	• Optimiser et de développer les facultés d'expression orale dans le contexte syndical.
ROLE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL	Du 05/10 au 09/10	• Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • Être membre au C.H.S.C.T. ou au S.S.C.T. ; Le coût de la formation doit pris en charge par le C.S.E.	• Exercer les missions de membres au CHSCT / SSCT en lien, avec les actions du syndicat.
DÉCOUVERTE DE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT	Du du 02/11 au 06/11	• Manifester un intérêt pour l'action syndicale ; • Être présenté par son syndicat.	• Établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société.

Agenda (sous réserve)

Jeudi 28 mai à Saint-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Jeudi 18 juin à Saint-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Jeudi 17 septembre à Saint-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Du 22 au 24 septembre à St-Brieuc
Stage «Communication Orale» à
l'Union Départementale (*inscriptions sur accueil@fo22.fr*).

Du 5 au 9 octobre à St-Brieuc
Stage «Rôle et Fonctionnement
du C.H.S.C.T.» à l'Union Dépar-
tementale (*inscriptions sur accueil@fo22.fr*).

Partenaire

FICÉOS



Expertise comptable

INFOUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale
CcrFO des Côtes d'Armor.

Adresse : 5, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr

Site internet : www.fo22.fr

Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS

Rédacteur en chef : Patrick GAUTHIER

Prix au numéro : 0,50€ - Abonnement : 1,50€

Abonnements : 02.96.33.62.63

Création et réalisation : Stéphane CARMENT

Illustrations : © U.D. FO 22

Impression : Imprimerie JACQ (Plérin - 22)

Commission paritaire : 0420 S 05 317

Dépôt légal : Mai 2020

Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS,
Marc PAILLARDON, Yvon BOURHIS, Stéphane
MOTTIER, Danielle FAIRANT, Christine AUBÉ-
RY, Patrick GAUTHIER, Véronique MENGUY et
Denis GARNIER.

La défense du consommateur : l'AFOC

AFOC

Association de Consommateurs

Cher camarade, tu es adhérent à un syndicat Force Ouvrière et à ce titre, adhérent à l'AFOC. L'AFOC intervient dans deux domaines privilégiés : le droit des consommateurs d'une part et le droit des locataires d'autre part.

Comme le droit au travail et le droit aux soins, le droit au logement est pour l'AFOC, l'un des droits fondamentaux. Pour cela, L'AFOC revendique :

- La limitation des loyers et des charges et l'encadrement des surloyers ;
- L'amélioration générale du cadre de vie des locataires : entretien systématique et amélioration des équipements collectifs, maintien de la présence des gardiens, aménagement des logements et des infrastructures pour les personnes âgées et les handicapés, accès facilité aux réseaux de transports collectifs ;
- L'agrandissement et la réhabilitation du parc locatif ;
- La redéfinition de la place du logement social dans les plans d'urbanisme (...)

Action Juridique et défense du salarié

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à intervenir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CGTFO.

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister, représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseillers prud'hommes, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale.
Contacts : Paul VALADAS, Patrice LOISON et Martial COLLET.

Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, du mardi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00. Les autres jours sur rendez-vous.
Contact : Yvon BOURHIS
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63
Mail : afoc.22@orange.fr

A Lannion, le lundi, mardi et mercredi de 9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00.
Avec ou sans rendez-vous. Contacts : Antoine GOUASDOUÉ et Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

A Dinan, Guingamp, Lamballe, Lou-déac et Paimpol, uniquement sur rendez-vous (*coordonnées des Unions Locales en page 15*).

Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63
Mail : juridique@fo22.fr

A Dinan, le lundi de 9h00 à 12h00. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07
Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Lannion, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr



Bulletin d'adhésion

Confédération Générale du Travail

FO²²

la force syndicale

Côtes d'Armor

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Profession / Entreprise : _____